

Délibération 2021/15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 28 mai 2021**

Date de la convocation : 20 mai 2021
Date d'affichage : 20 mai 2021
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Objet de la délibération : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt et un et le vingt huit mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE –B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL- S. JEUNET – P. LOUX –I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : E. BONNIOL - C. NOHARET -
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame BILHAC présente au Conseil Municipal les demandes de subventions de l'entente sportive cœur d'Hérault, du Syndicat terroir Pézenas, de l'association Asphodèle, de l'association la pomponette, des aînés du Céressou et de la coopérative scolaire.
Elle rappelle au Conseil qu'une enveloppe de 7500 € a été budgétisée et rappelle les subventions 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'accorder les subventions ci-dessous :

	2021
AMF solidarité	300
Asphodèle	1000
Coopérative scolaire	1200
Entente sportive cœur d'Hérault	2000
La Pomponette	350
Les Aînés du Céressou	450
Syndicat terroirs Pézenas	200

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le